

**DOMINIQUE NEUMAN**  
AVOCAT  
1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 22 mars 2021

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria, Bureau 255  
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4008-2017 - Achat et vente de gaz naturel renouvelable (« GNR ») par Énergir.  
Phase 1, Étape C.  
**Appui partiel aux demandes de délai d'Énergir ([B-0511](#)) et [C-ACEFQ-0101](#).**

---

Chère Consœur,

Le Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM n'a pas d'objection au délai demandé par Énergir ([B-0511](#)) jusqu'au **26 mars 2021 à 16 h.** pour répondre aux demandes de renseignement des intervenants à l'Étape C. Nous sommes en accord avec Énergir que ce délai ne préjudiciera pas à la bonne marche du dossier à l'Étape C et assurera au contraire une meilleure qualité des réponses. Nous notons que la Régie elle-même prend le soin de procéder avec soin et calmement dans ce dossier depuis ses débuts afin d'assurer la qualité de la réglementation. Il est par ailleurs fréquent qu'Hydro-Québec Distribution, Hydro-Québec TransÉnergie, Énergir, Gazifère (ou l'ancienne TÉQ) demandent à la Régie des délais (*parfois même de plusieurs semaines ou de plusieurs mois lorsqu'il n'y a pas urgence*), ceci afin d'assurer une meilleure qualité de la réglementation. De tels délais sont généralement accordés par la Régie.

Nous sommes en accord avec **la conclusion** de la [lettre C-ACEFQ-0101](#) recommandant que le **dépôt des preuves des intervenants soit en conséquence prolongé vers le jeudi 15 avril 2021 à 16 h.** au motif des autres échéances auxquelles les intervenants sont tenus durant les prochaines semaines. Nous notons qu'ici encore ce délai ne préjudiciera pas à la bonne marche du dossier à l'Étape C et assurera au contraire une meilleure qualité des preuves et de la réglementation. Contrairement à l'ACEFQ nous recommandons toutefois que **les demandes de renseignement aux intervenants puissent être soumises le lundi 19 avril 2021 à midi et les réponses à ces demandes déposées le mercredi 21 avril 2021 à midi**, vu qu'il est usuel que peu de telles demandes soient logées et vu le début de l'audience le lundi 26 avril 2021.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM, constitué par  
l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), Stratégies  
Énergétiques (S.É.) et le Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)